

VOTRE CHAUDIÈRE AU FIOUL A DE L'AVENIR.

PUBLICITÉ

**97% DES FRANÇAIS QUI SE CHAUFFENT
AU FIOUL DOMESTIQUE L'APPRECIENT POUR
LE CONFORT QU'IL PROCURE.***

ET ON DEVRAIT TOUT CHANGER ?

Non, ce ne sont pas les déclarations opportunistes, ni même les bonnes intentions ou les bons sentiments qui font avancer le monde. Ce sont les idées et les solutions.

Les annonces gouvernementales concernant la transition énergétique ouvrent de nouvelles perspectives et ont fixé une échéance au 1^{er} janvier 2022, mais elles ont suscité de nombreuses interrogations. Il est temps de dire clairement les choses :

- Le fioul domestique est bien sûr autorisé en usage de chauffage au-delà de 2022.
- Votre installation actuelle pourra être conservée jusqu'à son obsolescence au-delà du 1^{er} janvier 2022.
- Seules les chaudières neuves qui seront installées après le 1^{er} janvier 2022 devront répondre à de nouvelles normes.

Pour ces installations nouvelles, les professionnels ont développé en collaboration avec les agriculteurs, une nouvelle énergie de chauffage : **le biofioul**, un biocombustible à base de colza produit en France, disponible en 2022.

Dans les territoires, on ne refuse pas le changement mais avant de changer, on commence par chercher les meilleures solutions pour tout le monde.



ON N'EST PAS OBLIGÉ DE TOUT CHANGER POUR CHANGER LE MONDE.

Pour en savoir plus, interrogez un professionnel du fioul domestique reconnu localement. Il vous présentera la solution adaptée à votre logement pour un chauffage au fioul durable, local et performant.



* Sondage Opinion Way & FF3C - Août 2020

L'énergie est notre avenir, économisons-là !